

# Règlement du Trophée Cycles Wheel 2025

Tout compétiteur s'engageant sur une des épreuves du Trophée Cycles Wheel (TCW) est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Tout concurrent suspendu dans une fédération quelle qu'elle soit, ne pourra participer aux épreuves du TCW.

**L'assurance individuelle accident est de la responsabilité du coureur et que si celui-ci n'est pas couvert par sa fédération, il peut s'il le souhaite en faire la demande au club organisateur qui lui délivrera une couverture journalière pour 5 €.**

## I - LES EPREUVES

Le Trophée Cycles Wheel est organisé sous l'égide de la FSGT AURA.

Les épreuves du TCW sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés. Pour les non-licenciés, Un certificat médical de moins d'un an et de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition est obligatoire et devra être remis sur chaque manche.

Les coureurs licenciés autre que la FSGT, ainsi que les coureurs non-licenciés ne seront pas classés au classement général du Trophée Cycles Wheel.

Les coureurs non-licenciés pourront participer à une manche ou à la totalité du TCW, uniquement sur la saison en cours et ne pourront participer au Trophée Cycles Wheel les années suivante que s'ils sont devenus licenciés dans une des fédérations existantes (FSGT, FFC, UFOLEP).

Une Autorisation Parentale sera exigée pour tous coureurs mineurs.

Lors du retrait de la plaque de cadre, les licenciés devront présenter leur licence et la laisseront en caution des plaques et des transpondeurs, pour les licences dématérialisées et pour les non-licenciés une pièce d'identité sera demandée.

Les différents classements prendront en compte tous les compétiteurs, licenciés ou non. Sauf le Classement général du TCW qui concernera que les licenciés FSGT.

	DATES	Lieu	Club
Trophée Cycles Wheel Manche N° 1 : La Furette	02/03/2025	Rives (38)	UCR
Trophée Cycles Wheel Manche N° 2 : Le Raid VTT du Sherpa	16/03/2025	St Georges d'Espéranche (38)	CAF
Trophée Cycles Wheel Manche N° 3 : Le Raid de Sacuny	06/04/2025	St Genis Laval (69)	ECSP
Trophée Cycles Wheel Manche N° 4 : Le Raid San-Priort	18/05/2025	St Priest (69)	ECDO
Trophée Cycles Wheel Manche N° 5 : Le Raid Siccioiland	22/06/2025	Siccieu-St Julien et Carrisieu (38)	TCW
Trophée Cycles Wheel Manche N° 6 : La Henri Anglade	28/09/2025	Brignais (69)	VCB

## II – CATEGORIES

Les catégories servant à établir les classements sont les suivantes et numérotées comme suit :

1	À	30	Poussins M/F 7/8 ans
31	À	60	Pupilles M/F 9/10 ans
61	À	90	Benjamins M/F 11/12ans
91	À	120	Minimes M/F 13/14 ans
121	À	150	Féminines + de 17 ans
151	À	160	Tandems Hommes
161	À	170	Tandems Mixtes
171	À	200	Cadets M/F 15/16 ans
201	À	250	Juniors M 17/18 ans
251	À	300	Espoirs M 19/22 ans
301	À	350	Séniors M 23/39 ans
351	À	400	Vétérans M 40/49 ans
401	À	450	Super Vétérans M 50/59ans
451	À	500	Anciens + de 60 ans

Ce tableau est donné à titre indicatif. Il pourra faire l'objet de modification si l'organisateur de la manche le décide.

## III – INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement par internet sur : Helloasso ou une autre plateforme choisie par l'organisateur jusqu'au vendredi 21:00 précédant l'épreuve pour toutes personnes répondant aux conditions de l'article I – Epreuves. En cas d'annulation, l'organisation s'engage à rembourser les compétiteurs déductions faites des frais de transaction.

## IV - DROIT A L'IMAGE

Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants au TCW autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

## V – MATERIEL

Les VTT admis dans les épreuves du TCW devront répondre aux normes UCI en vigueur. Les vélos de cyclocross, de Gravel et VAE ne sont pas autorisés. L'assistance technique est autorisée Uniquement dans la zone prévue à cet effet (si prévue par l'organisateur). Elle consiste à la réparation ou au changement de toute pièce à l'exception du cadre (aide extérieure autorisée dans cette zone).

La plaque de cadre avec puce remise le jour de l'épreuve doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité et restituée à l'organisation en fin d'épreuve. Les oreillettes sont interdites, tout comme les caméras, et ce quel que soit le point d'ancrage.

## VI – EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant l'échauffement et les reconnaissances du parcours. Le maillot de champion national FSGT, le maillot de champion régional FSGT et le maillot de champion départemental FSGT seront acceptés sur l'épreuve.

## VII – CIRCUITS

Des pointages intermédiaires pourront être mis en place sur les différents parcours.

Tous concurrents pris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Les parcours pourront être aménagés suivant les conditions climatiques.

Le coureur est sensé connaître l'itinéraire officiel de l'épreuve, le nombre de tours pour sa catégorie, et est seul responsable de son parcours. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler ou d'arrêter la manche en cas de conditions mettant en cause la sécurité des concurrents ou des spectateurs.

Chaque vététiste se doit de respecter l'environnement. Les déchets (tubes, papiers, etc.), devront être conservés dans la poche ou déposés dans la Zone éventuellement prévue à cet effet. Les commissaires se réservent le droit de pénaliser les coureurs concernés. Tout vététiste ou dirigeant se montrant incorrect envers les commissaires, organisateurs pourra se voir mis hors course, disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires.

#### VIII – DEPARTS, (Distances, Dénivelé et Durée Maximale)

Les départs seront donnés comme le tableau ci-dessous l'indique : **Le Gymkhana est obligatoire pour participer au XCO pour les enfants**

Type d'épreuve	Catégories	Distances maximales	Dénivelé positif Maximal	Durée maximale
XCO	Minimes M/F 13/14 ans	9 à 12 km	200m	35'
XCO	Cadets M/F 15/16 ans	18-20 km	500m	1H
XCO	Féminines + de 17 ans	30 km	600m	1H30'
XCO	Super Vétérans 50/59 ans	30 km	750	1H45'
XCO	Anciens + de 60ans	30 km	600	1H30'
XCO	Tandems et Tandems Mixtes	30 km	750	1H45
Gymkhana	Poussins M/F 7/8 ans			
Gymkhana	Pupilles M/F 9/10 ans			
Gymkhana	Benjamins M/F 11/12ans			
XCO	Poussins M/F 7/8 ans	2 à 3 km	50m	10'
XCO	Pupilles M/F 9/10 ans	4 à 5 km	100m	20'
XCO	Benjamins M/F 11/12ans	6 à 7 km	150m	25'
XCO	Juniors M 17/18 ans	30 km	750m	1H45'
XCO	Espoirs M 19/22 ans	35 km	1000m	2H
XCO	Séniors M 23/39 ans	35 km	1000m	2H
XCO	Vétérans M 40/49 ans	35 km	1000m	2H

Les commissaires ou les organisateurs pourront selon l'épreuve modifier les modalités de départ.

#### IX – CLASSEMENTS

Lors de chaque épreuve, seront établis des classements par catégories et par temps.

Sera classé premier celui qui aura effectué le nombre de tours requis en un minimum de temps et ainsi de suite.

Tout coureur ayant franchi au moins une fois la ligne de chronométrage sera classé.

Pour le classement général, le coureur se verra affecté d'un nombre de points relatifs à sa place selon le barème ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Point	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Tout coureur ayant pris le départ et n'ayant jamais franchi la ligne de chronométrage se verra attribuer 1 point de participation.

En cas d'égalité de points des premiers, le mieux placé lors de la dernière manche organisée portera la plaque de leader.

A l'issue de chaque manche, chaque concurrent en tête au classement général de sa catégorie recevra une plaque de leader. Cette plaque lui sera prêtée lors de la cérémonie protocolaire, mais ne lui sera remis définitivement qu'au départ de la manche suivante, plaque qu'il devra posée lors de cette même manche.

Le classement général final sera établi en additionnant les points des 5 meilleures manches du TCW.

Un bonus de 10 points au classement général sera attribué aux concurrents qui auront participé aux 6 manches.

Sera déclaré vainqueur du classement général dans chaque catégorie, celui qui totalisera le plus de points sur les 5 meilleures manches (+ bonus éventuel) et ainsi de suite.

#### X – PENALITES

Une pénalité de 10 points sera appliquée dans les cas suivants :

- Le leader de chaque catégorie qui ne porterait pas la plaque de leader pendant l'épreuve et les champions départementaux, régionaux et nationaux FSGT qui ne porteraient pas leur maillot distinctif.
- Comportement irrespectueux envers les commissaires et les bénévoles de l'organisation (qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du coureur de la manche ou du Trophée Cycles Wheel)
- Projection de déchets sur l'enceinte sportive

Ces pénalités sont cumulatives et seront appliquées sur le total des points du classement général uniquement. Une pénalité de 10 points sera appliquée à tous les pilotes se présentant au podium sans leur maillot de club ou ne se présentant pas au podium.

Ces pénalités seront appliquées sur le total des points du classement général.

#### XI – RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres participants doivent être déposées par écrit et signées du pilote dans un délai de 45 minutes après son arrivée. Un collège de commissaires règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrents mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 24 heures à compter de la publication de celui-ci.